

SECTION 1 IDENTIFICATION

Appellation commerciale du produit: Magic White
Utilisation recommandée pour: Lessive
Restrictions d'utilisation: Pour un usage industriel et institutionnel uniquement
Fabricant: Maxim Chemical International Inc.
 1607 Derwent Way, Delta, C.B. V3M 6K8, Canada
 800-663-9925
Numéro de téléphone d'urgence/ Nombre de 24-heures: Canada: Canutec 613-996-6666
 É.U.: Chemtrec 800-424-9300

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Dangers physiques: MATIÈRES CORROSIVES POUR LES MÉTAUX- Catégorie 1
Dangers pour la santé: CORROSION/IRRITATION DE LA PEAU - Catégorie 1
 LÉSIONS/IRRITATIONS OCULAIRES - Catégorie 1

Éléments d'étiquetage:



Mention d'avertissement: DANGER
Mention de danger: H290 Peut être corrosif pour les métaux.
 H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.
 H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence:

Prévention: P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
 P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 P264 Se laver les mains ou la partie du corps touchée soigneusement après manipulation.
 P280 Porter des gants de protection/vêtements de protection/lunettes de protection/visière protégeant le visage.

Intervention: P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir
 P303 + P361 + P353 SI SUR LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement tout vêtement contaminé. Rincer la peau avec de l'eau [ou se doucher].
 P363 Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
 P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin.
 P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, le cas échéant, si celles-ci peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin.
 P321 Traitement spécifique (voir les informations supplémentaires relatives aux premiers secours sur cette étiquette).
 P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Stockage: P405 Garder sous clef.
 P406 Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure.

Élimination: P501 Éliminer le produit et son récipient par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Ingrédient	Environ Pds. %	Numéro CAS
Métasilicate de Sodium	1-5	6834-92-0
Alcools, C9-11, éthoxylés	5-10	68439-46-3

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

Inhalation: Transporter immédiatement la victime concernée à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact avec la peau: Rincer immédiatement la zone exposée avec une grande quantité d'eau et de savon pendant au moins 10 minutes. Si l'irritation persiste, ou si le contact a été prolongé, obtenir des soins médicaux. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

Contact avec les yeux: Rincer immédiatement avec de l'eau chaude courante pendant au moins 15 minutes

en maintenant les paupières ouvertes pendant le rinçage. Retirer les lentilles de contact, le cas échéant, si celles-ci peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation persiste, répéter le rinçage et recourir immédiatement à de l'aide médicale.

Ingestion: Ne pas faire vomir. Si la victime est pleinement consciente, lui faire boire beaucoup d'eau potable afin de diluer le produit. Ne jamais administrer quoi que ce soit par la bouche si la victime est inconsciente, perd rapidement conscience ou présente des convulsions. Appeler un médecin.

Si des irritations surviennent ou persistent, consulter un médecin.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Moyens d'extinction: Utiliser de l'eau pulvérisée, de la poudre sèche, de la mousse, du dioxyde de carbone.

Inflammabilité: Ininflammable.

Point de rupture: Ininflammable.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie: Portez un équipement de protection intégral, y compris un appareil respiratoire autonome approuvé par le NIOSH/MSHA pour les situations de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir toutes les surfaces limitrophes exposées au feu.

Risques inhabituels d'incendie/explosion: Aucun

Produits de décomposition dangereux: Oxydes de carbone.

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions pour la protection de l'environnement: Ne pas rejeter dans l'environnement ou une source d'eau.

Mesures à prendre en cas de dispersion ou de déversement du produit: Porter un équipement de protection, y compris un appareil respiratoire. Éviter toute formation de poussière. Ramasser la substance déversée avec un balai et une pelle et la transvaser dans un contenant approprié pour l'élimination des déchets secs. Ne pas laisser le produit s'infiltrer dans les égouts. Réutiliser si possible, sinon, éliminer la substance récupérée conformément à toutes les réglementations locales, nationales ou fédérales.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre lors de la manutention et du stockage: utiliser une hygiène industrielle appropriée. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Évitez de respirer la poussière. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart des substances incompatibles. Maintenir le récipient hermétiquement fermé entre les utilisations. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques. Tenir hors de portée des enfants. Stocker à des températures inférieures à 30 °C (86 °F).

SECTION 8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

Limites d'exposition:

OSHA (PEL): S.O.

ACGIH TLV: S.O.

Autre limite d'exposition: S.O.

Contrôles d'ingénierie appropriés: Ventilation générale adéquate ou ventilation par aspiration à la source pour les poussières générées dans les zones confinées.

Interventions de protection individuelle/Équipements de protection individuelle:

Gants: Gants non perméables résistant aux produits chimiques (caoutchouc, nitrile).

Masques/Lunettes de protection: Utiliser des lunettes protectrices contre les agents chimiques, des lunettes de sécurité ou un écran facial.

Appareil respiratoire: Utiliser un respirateur à poussière approuvé par le NIOSH/MSHA si de la poussière émanant du produit est générée.

Vêtements de protection: Porter des vêtements de protection afin de minimiser le contact avec la peau

Autres équipements de protection: Bassin oculaire, douche de sécurité et vêtements de protection complets recommandés dans la zone de travail immédiate.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence:

Poudre blanche

Odeur:

Citron

Seuil d'odeur:

S.O.

pH:

11,8 - 12,5 (solution à 3,1 %)

Point de fusion/Point de congélation:

S.O.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:

S.O.

Point d'éclair:

Non inflammable

Taux d'évaporation (eau = 1):	S.O.
Inflammabilité:	Non inflammable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité:	Aucun.
Pression de vapeur:	S.O.
Densité de vapeur:	S.O.
Densité relative/Gravité spécifique (Eau = 1):	1.08 g/mL
Solubilité(s):	Soluble dans l'eau
Coefficient de partition: n-octanol/eau:	S.O.
Température d'auto-inflammation:	Non inflammable
Température de décomposition:	S.O.

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité: S.O.

Stabilité chimique: Stable dans des conditions de stockage normales.

Possibilité de réactions dangereuses: Tout contact avec des acides dégagera de la chaleur. Un gaz hydrogène inflammable peut être généré lors d'un contact prolongé de solutions aqueuses avec des métaux sensibles (aluminium, laiton, cuivre, plomb, étain, zinc).

Substances à éviter: agents réducteurs, acides forts, métaux,

Conditions à éviter: S.O.

Incompatibilité: Acides forts.

Produits de décomposition dangereux: Oxydes de carbone

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables:	Contact avec la peau et les yeux, inhalation.
Symptômes:	Corrosif pour les yeux et la peau. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
Estimations de la toxicité aiguë:	LD50 (voie orale) > 2000 mg/ kg; LD50 (voie cutanée) > 2000 mg/kg
Cancérogénicité:	Non répertorié par le NTP, le CIRC, l'OSHA et l'ACGIH.

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

S.O.

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes recommandées d'élimination des déchets: réutiliser le cas échéant. Dans le cas contraire, éliminer la substance récupérée conformément à toutes les réglementations locales, nationales ou fédérales.

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

RTMD canadien	
Numéro d'identification ONU:	Pas contrôlé.
Désignation officielle de transport de l'ONU:	Pas contrôlé.
Classe(s) de danger relative(s) au transport:	Pas contrôlé.
Groupe d'emballage:	Pas contrôlé.

SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Tous les composants de ce produit sont listés sur LIS/LES.

Toutes les informations sur les dangers pertinents ont été fournies dans cette FDS, selon les exigences Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (CPR 4) du Canada.

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

Liste des acronymes:

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)
CRF	Code des Règlements Fédéraux (Code of Federal Regulations)
SIMD (HMIS)	Système d'Identification des Matériaux Dangereux (Hazardous Materials Identification System)

CIRC (IARC)	Centre International de Recherche sur le Cancer (International Agency for Research on Cancer)
FDS (SDS)	Fiche de Données de Sécurité (Safety Data Sheets)
MSHA	Mine Safety and Health Administration (Loi sur l'administration de la santé et de la sécurité dans les mines)
S.O.	Sans objet (Non disponible)
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health (Institut américain pour la sécurité et l'hygiène professionnelles)
NTP	National Toxicology Program (Programme de toxicologie national des États-Unis)
OSHA	Occupational Safety and Health Administration (Administration de la santé et de la sécurité occupationnelle)
PEL	Permissible Exposure Limit (Limite d'exposition admissible)
TDMD	Transport De Marchandises Dangereuses
TLV	Threshold Limit Value (Valeur limite d'exposition)
ONU (UN)	Organisation des Nations- Unies (United Nations)
SIMDUT (WHMIS)	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (Workplace Hazardous Materials Information System)

Il incombe à l'utilisateur de fournir un milieu de travail sécurisé, en appliquant les informations sur la santé et la sécurité contenues dans ce document comme guide. **Maxim Chemical International Ltd.** n'acceptera aucune responsabilité pour les dommages ou pertes résultant de la mauvaise manipulation et de l'utilisation de ce produit.

Les informations fournies dans la FDS ont été obtenues à partir de sources récentes et sont jugées fiables.

PRÉPARÉ PAR: Service technique/Division de la réglementation

DERNIÈRE MISE À JOUR: août 13, 2019